



**JEUDI 15 SEPTEMBRE**

**MANIFESTATION A  
TOULOUSE**

**12h François Verdier**

**On Ne Lâche Rien !**

# LOI TRAVAIL

## 4 mois d'une mobilisation décisive

### Un mouvement social inédit ...

**17 février** : le projet de loi Travail est rendu public dans la presse.

**19 février** : lancement de la pétition « *Loi travail, non merci* » qui recueillera 1,35 million de signatures.

**25 février** : à l'initiative de la CGT, l'intersyndicale CGT/FO/FSU/Solidaires/UNEF/UNL/FIDL dénonce la loi Travail et appelle à la mobilisation.

**9 mars** : 500 000 personnes manifestent contre la loi Travail.

**31 mars** : 1,3 million de personnes manifestent.

**Mai-juin** : des milliers d'arrêts de travail et des grèves reconductibles ont lieu dans de nombreux secteurs.

**10 mai** : face à la fronde des députés, le gouvernement dégage le 49.3.

**20 mai** : l'intersyndicale écrit un courrier, resté sans réponse, à François Hollande demandant à être reçu.

**30 mai** : lancement de la votation citoyenne.

**14 juin** : 1 million de personnes défilent à Paris, 1,3 million dans toute la France.

**24 juin** : pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 1962 le gouvernement interdit une manifestation syndicale. Il sera obligé de reculer.

**3 juillet** : 55 entrepreneurs, cadres dirigeants et supérieurs dénoncent la loi Travail et appellent le gouvernement au dialogue.

**5 juillet** : pour la 2<sup>ème</sup> fois, le gouvernement fait adopter sa loi en force avec le 49.3.

### qui a permis de premiers résultats

**21 mars** : premiers reculs du gouvernement qui supprime notamment :

- le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif ;
- l'augmentation du temps de travail des apprentis mineurs ;
- la mise en place des forfaits-jours sans accord d'entreprise ;
- le fractionnement des 11h de repos quotidien ;
- la négociation des congés pour événements familiaux (mariage, décès...) dans chaque entreprise.

**11 avril** : le gouvernement est contraint d'annoncer un plan pour les jeunes :

- augmentation du nombre et du montant des bourses étudiantes et lycéennes ;
- extension de la « *garantie jeunes* » ;
- mise en place d'une aide à la recherche du premier emploi ;
- concertation sur la rémunération des apprentis.

**11 mai** : la définition du harcèlement sexuel et du sexisme est renforcée (article 1). Le périmètre international est rétabli pour apprécier les difficultés des entreprises en cas de licenciement économique (article 30).

**5 juillet** : la loi Travail prévoit 6 domaines dans lesquels l'accord d'entreprise ne peut déroger à l'accord de branche : les classifications, la formation professionnelle, la prévoyance, les salaires, l'égalité F/H et la pénibilité (il manque malheureusement le temps de travail!). La disposition qui empêchait les travailleurs des plateformes numériques d'exiger une requalification en CDI est supprimée (article 27).



La référence syndicale

La mobilisation  
en chiffres :

**13 journées d'actions  
nationales unitaires  
1 million de participant-es  
à la votation citoyenne**

**L'essentiel des dangers de la loi Travail demeure. Pour retrouver l'analyse  
de la dernière version de la loi Travail voir « [ugict.cgt.fr](http://ugict.cgt.fr) »**

# En septembre on continue !

## Loi Travail : la bataille se poursuit

Pendant 4 mois, étudiants, lycéens, ouvriers, cadres et techniciens se sont mobilisés avec une grande diversité de formes d'action. Le 49.3 et la division syndicale, avec le cavalier seul de la CFDT, permettent au gouvernement d'imposer un projet de loi pour lequel personne n'a voté, au mépris de l'opposition d'une large majorité de français. Il faut 127 décrets d'application pour que la loi entre en vigueur, l'enjeu est de la rendre inapplicable, d'en obtenir l'abrogation. Les 7 organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) toujours ensemble depuis février donnent rendez-vous à l'ensemble des salariés, privés d'emploi, étudiants, lycéens, retraités pour **une journée d'actions et d'initiatives le 15 septembre**.

## Obtenons un statut pour l'encadrement

Une négociation va s'ouvrir à l'automne sur le statut de l'encadrement. La CGT des ingénieurs, cadres et techniciens se battra pour obtenir un statut permettant l'exercice des responsabilités avec un droit de refus, d'alerte et d'alternative afin de protéger l'éthique professionnelle des salariés.

L'enjeu est également de garantir une reconnaissance salariale de leur qualification, garantir l'égalité femmes/hommes et obtenir des mesures pour baisser notre temps et charge de travail. Pour cela, la mobilisation des ingénieurs, cadres et techniciens sera indispensable.

## Pour mettre en échec la loi Travail : implantons la CGT dans toutes les entreprises

Le meilleur moyen d'empêcher des accords dérogatoires à la loi, c'est de se coordonner avec des élus et militants CGT, indépendants des employeurs et s'opposant au dumping social dans toutes les entreprises. Pour rendre la loi inapplicable, rejoignez la CGT !

## Pour les ingénieurs, cadres et techniciens : l'Ugict-CGT

82 000 ingénieurs, cadres et techniciens sont syndiqués à la CGT via l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (Ugict-CGT), ce qui permet de prendre en compte leurs revendications spécifiques. Confidentielle vis-à-vis de l'employeur, l'adhésion à l'Ugict-CGT permet de ne plus être isolé, de formuler des propositions et de retrouver collectivement un droit d'expression publique.

**jeudi 15 septembre – 12h00 Allée François Verdier**

### Je souhaite adhérer à la CGT

**Nom : ..... Prénom : ..... Profession : .....**

**Société : ..... téléphone ou email : .....**

*A remettre à un militant de la CGT de THALES TOULOUSE*

Depuis quelques mois, la direction ne respecte plus l'agenda social des représentants syndicaux en ne déplaçant plus les réunions positionnées lors des journées d'actions. Les OS complaisantes ne protestent plus, au contraire. La CFDT emboîte maintenant le pas de la direction en organisant des réunions lors de ces journées pourtant annoncées depuis plusieurs mois. Normal, elle soutient cette loi scélérate ! Comme dit Berger, le patron de la CFDT, il faut tout faire pour que cette loi se mette en œuvre. Et ils disent qu'ils défendent vos intérêts ! C'est le moment d'adhérer à la CGT et son UGICT.